

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LHOMME**

N° D2026-01-02

DATE DE CONVOCATION

13/01/2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 20 janvier à 20h00 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. WEHRLÉ Philippe, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

13/01/2026

Étaient présents :

MM. : WEHRLÉ, BARRIER, DELAETER, DUBREIL

Mmes : ALLOUCHERY, CIRET, CROSNIER, FRESNEAU, NICOLAS, RAGUENEAU

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 13

PRESENTS 10

VOTANTS 12

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M BUSSON qui donne procuration à M. DELAETER
Mme, TAFFOREAU-HARDY qui donne procuration à Mme RAGUENEAU

Absente non excusé : Mme BODELET -

Révision des tarifs cantine et garderie 2026

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Chahaignes en RPI avec Lhomme a appliqué une hausse de ses tarifs de cantine depuis le 1er septembre. Les nouveaux tarifs sont désormais de 1€, 2,80€ et 3,20€ selon les tranches.

Monsieur le Maire propose d'uniformiser les tarifs entre les deux communes pour une meilleure gestion auprès des familles. Pour information le coût d'un repas est de 6.79€ Il est proposé à l'assemblée de réévaluer les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie à partir de 1er février 2026, comme suit :

Quotient familial	Tarif actuel du repas	Tarif garderie
De 0 à 1000	1 €	1,00€
De 1001 à 1800	2,90 €	
De 1801 et plus	3,30 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la grille tarifaire ci-dessus.

Adopté à la l'unanimité

LE MAIRE

Philippe WEHRLÉ



La secrétaire de Séance

Régina CROSNIER